

**2012/4692 - Election d'un(e) nouveau(elle) adjoint(e) suite à la démission de son mandat d'ajointe au maire de Lyon de Najat VALLAUD-BELKACEM** (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

**M. LE MAIRE** : Nous avons l'élection d'une nouvelle adjointe suite à la démission de son mandat d'Ajointe au Maire de Lyon de Najat Vallaud-Belkacem. Sur ce dossier, j'ai une demande de temps de parole de M. Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire ce jeu de chaise musicale au sein de votre Exécutif intervient aux termes d'une longue séquence électorale qui a conduit à la victoire de la Gauche, à la fois aux élections présidentielles et aux élections législatives.

Quelques remarques d'ordre général sur cet épisode :

Les électeurs se sont bien mobilisés aux présidentielles, moins bien pour les élections législatives qui ont été marquées par un record de l'abstention, aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tours, (43,71 %) au second doute. Cette participation est très faible, puisqu'elle est la plus faible de la V<sup>e</sup> république.

Depuis l'inversion du calendrier électoral, les électeurs ne voient plus l'intérêt de ce scrutin juste avant la présidentielle. Ils peuvent en effet avoir le sentiment que les jeux sont faits.

Aujourd'hui, le premier parti de France, c'est l'abstention. C'est le parti des vaincus de la crise et des déçus de la politique. Et cette abstention record se nourrit de plusieurs facteurs :

- D'abord le sentiment que les politiques ont de moins en moins de prise sur la vie quotidienne de leurs compatriotes et que l'essentiel se joue ailleurs : à Bruxelles, à Berlin ou sur un autre continent.

- Ensuite, la conviction que la crise ne fait que commencer, qu'elle s'amplifie même et que l'après législative sera sur un déficit, le temps des décisions douloureuses, des décisions inévitables et escamotées pendant la campagne électorale.

- Et enfin, la situation des partis politiques. Le député n'est plus un représentant du peuple, non ! C'est un représentant de son parti. Il n'est plus là pour faire vivre la cité, relayer les idées, les aspirations, les propositions, mais pour obéir aux consignes de son parti, qui en s'opposant systématiquement au pouvoir en place, qui en validant coûte que coûte les lois quelles qu'elles soient, soumises par son camp majoritaire. Ce sont d'abord des soldats aux ordres, d'autres diront des « godillots ».

François Hollande s'est engagé à réaliser des réformes pour donner plus de poids au Parlement, avec notamment l'instauration d'une hausse de proportionnelle. Que fera-t-il en matière de non cumul des mandats des parlementaires qui est un facteur explicatif de cette abstention si forte. Tiendra-t-il les engagements du PS pour obtenir l'investiture du parti aux législatives. Les députés élus sous l'étiquette du parti socialiste se sont engagés à respecter un principe voté par les militants du PS en 2010, « abandonner d'ici à septembre leur mandat exécutif locaux s'ils étaient élus ou réélus les 10 et 17 juin ».

Le texte du PS est très clair je vous le cite « Tout candidat à l'élection parlementaire abandonnera ses mandats exécutifs locaux dans un délai maximum de 3 mois après la tenue du scrutin. »

Si vous voulez honorer cette promesse, les Députés socialistes élus depuis le 17 juin devront abandonner leurs fonctions exécutives locales en 2012 et même pour être précis, en septembre 2012.

Le PS va-t-il retarder cette échéance ? Ce ne serait pas la première fois. Vous-même, Monsieur le Maire, vous aviez obtenu de la direction votre Parti la possibilité de sursoir à la règle après les Sénatoriales de 2011.

Quels seront donc vos choix pour l'avenir ? Comment appliquerez-vous les engagements du Parti socialiste ? Plusieurs personnalités de votre exécutif sont concernées. Nous pensons à M. Touraine, à M. Braillard nouvellement élu, à Mme Guillaume parlementaire européen et bien sûr, à vous-même, Monsieur le Maire, vous qui cumulez différents mandats et fonctions de Maire de Lyon, de Président du Grand Lyon, de Sénateur du Rhône et de Président du Pôle métropolitain.

Pouvez-vous nous donner votre position à ce sujet ?

**M. LE MAIRE :** Monsieur Broliquier, c'est la première fois que je vous vois aussi attaché à respecter la lettre des textes de congrès du Parti socialiste. Cela demanderait presque adhésion de votre part pour faire respecter ce qui a été décidé par les derniers congrès.

Pour ce qui me concerne, je suis un homme libre et je m'exprime toujours librement, y compris sur ce sujet là. Je n'ai jamais caché quelle était ma position sur ces différents sujets.

Ce qui manque aujourd'hui, pour ce qui concerne notre pays, c'est l'équilibre des pouvoirs tel qu'il peut exister, par exemple, en Allemagne. Lorsqu'on regarde la recette de la réussite allemande, je pense que le système décentralisé qui existe en Allemagne n'est pas pour rien dans son succès. Vous connaissez sans doute l'équilibre des pouvoirs en Allemagne entre le Bundestag et le Bundesrat. Le Bundestag qui représente l'équivalent de l'Assemblée nationale et qui exclut tout cumul des mandats et en même temps, le Bundesrat qui représente les pouvoirs locaux. Ces pouvoirs locaux sont extrêmement puissants en Allemagne puisque toute loi qui a des répercussions sur le fonctionnement des Collectivités locales doit obligatoirement être adoptée par le Bundesrat, c'est-à-dire les représentants des Collectivités locales.

Je suis prêt à souscrire à une telle évolution de nos institutions. Et je ne doute pas qu'avec votre soutien, nous puissions y arriver.

**Mme VALLAUD-BELKACEM Najat :** Merci, Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas que ce débat très intéressant éclipse l'arrivée d'une nouvelle Adjointe parmi nous en la personne d'Anne Brugnera, que je tiens à saluer.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, j'en profiterai pour dire quelques mots, quelques mots d'émotion qu'est la mienne aujourd'hui, à l'heure de laisser mon mandat d'Adjointe à la Ville de Lyon en charge des grands événements, de la jeunesse et de la vie associative. Un mandat que j'ai exercé avec passion, avec constance, avec détermination à vos côtés. Une passion qui a été un honneur aussi. L'honneur de servir les Lyonnaises et les Lyonnais qui m'ont fait confiance au sein de votre équipe, équipe mobilisée tous les jours pour tenir les engagements pris envers eux, transformer cette ville et la projeter dans l'avenir.

L'accès de toutes et tous, quelque soit le quartier dans lequel on est né, quelque soit le niveau socioprofessionnel de la famille dont on est issu, à ce que notre société et notre ville propose de meilleur en termes d'éducation, de culture, de sport, d'activités émancipatrices, aura été ma seule priorité depuis 2008 parce que je savais bien que c'était la condition du progrès, de la justice sociale et de l'égalité des chances.

Je me suis attachée, avec beaucoup d'entre vous, à faire vivre cette priorité grâce au soutien exemplaire que nous avons pu apporter ensemble aux acteurs de l'éducation populaire en particulier, les MJC, les Centres sociaux, à l'ensemble des associations aussi.

Et puis, avec les acteurs de l'événementiel et de l'animation qui ont joué au fil des années un rôle majeur dans le rayonnement de la ville et son vivre ensemble.

Je me suis attachée à le faire en commençant par ce qui compte vraiment et qui a fini par trouver un écho dans le pays tout entier à la faveur des derniers scrutins évoqués par M. Broliquier, à savoir la jeunesse. Cette priorité, j'en étais heureuse et fière, fière de l'avoir entendue ici, dans cette enceinte, comprise, partagée. Et je continuerai à la faire vivre

ici, parmi vous, évidemment, mais aussi dans les fonctions que sont les miennes de Ministre de la République, fidèle à ce territoire, fidèle à ses citoyens, fidèle à l'équipe municipale à laquelle j'appartiens toujours.

Je sais, Monsieur le Maire, que nous avons encore beaucoup de belles réalisations devant nous et de grands défis à relever. Je ferai tout pour être utile à la réussite commune, à la place et dans le rôle qui est le mien désormais au sein de votre Majorité.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer à toutes et à tous mes remerciements, représentants de la Majorité comme de l'Opposition, ma reconnaissance et vous dire ma fierté d'être l'une des vôtres car Lyon est regardée comme une grande ville, une très grande ville. La Ville de Lyon est considérée comme une collectivité de tout premier plan, qui réussit mieux que d'autres, qui incarne une exigence de service public et une capacité d'innovation très enviées. Je ne doute pas que nous continuerons ensemble à incarner cette ambition collective et je vous remercie encore une fois de m'y faire participer.

(Applaudissements).

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

1- Par délibération n° 2008-1 du 21 mars 2008, notre assemblée a fixé à vingt et un le nombre des adjoints. Aujourd'hui, un de ces postes d'adjoint est vacant,

En effet, par courrier du 18 juin 2012, Mme Najat Vallaud-Belkacem m'a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe au maire compte tenu de ses nouvelles fonctions ministérielles. Sa démission a été acceptée le 22 juin 2012 par le représentant de l'Etat dans le département du Rhône.

En application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je me dois de recueillir l'assentiment du Conseil, quant au fait de pourvoir à ce poste.

Avons-nous l'assentiment du Conseil ? Y a-t-il des opinions différentes ?

Je mets aux voix. Qui est pour que l'on pourvoie à ce poste d'Adjoint ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés.)

(Les élus du Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon – Union des Démocrates et Indépendants ne participent pas au vote.)

(Adopté.)

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, chers Collègues, puisque vous avez fait une allusion et l'éloge de la Constitution allemande, je voulais être un peu plus complet sur ce sujet ô combien important en 2 secondes : c'est quand même de rappeler que cette constitution allemande a été imposée par trois pays qui sont de dominante majoritaire, que sont les Etats-Unis, l'Angleterre et la France en 1945 après la guerre. Et si c'est la meilleure constitution, pourquoi on ne se l'est pas appliquée à soi-même ? Pourquoi la proportionnelle dont on fait l'éloge aujourd'hui pour le bon fonctionnement et le bon dynamisme de l'économie allemande, pourquoi cette proportionnelle promise par François Mitterrand, par Lionel Jospin n'est toujours pas appliquée ? J'espère que cette fois-ci, la troisième promesse sera la bonne.

(Le pourvoi du poste d'adjoint vacant est adopté à la majorité absolue par le Conseil municipal).

2- En vertu des dispositions combinées des articles L. 2122-10 et R. 2121-3 du CGCT, l'ordre du tableau des Adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste, sous réserve du cas où le Conseil municipal déciderait que ce nouvel adjoint occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

C'est pourquoi je vous propose, si cette proposition recueille votre assentiment, de désigner un nouvel Adjoint qui occupera la 21e place du tableau.

Je vais mettre cette proposition aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés.)

(Les élus du Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon – Union des Démocrates et Indépendants ne participent pas au vote.)

(Adopté )

3 - En application des dispositions combinées des articles L. 2121-21, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des Adjoints au Maire doit avoir lieu au scrutin secret. Les Adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, dans le respect du principe de parité.

Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de Conseillers municipaux que d'Adjoints à désigner. Dans le cas présent, ces listes de peuvent comporter qu'un seul nom.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice des candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée. Les candidats de la liste qui remporte l'élection sont proclamés élus. Les Adjoints élus prennent rang dans l'ordre de présentation de la liste.

Eu égard aux dispositions qui viennent d'être rappelées et après un appel à candidature, il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

La candidature qui vous est proposée est celle de Mme Anne Brugnera.

Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations d'élection des adjoints.

Nous nous sommes assuré que le Conseil municipal de Lyon est au complet et que le quorum est atteint.

Je vais demander de bien vouloir faire circuler l'urne et je rappelle que si vous voulez que votre vote soit valable, il convient de voter sans panacher, ni rectifier en quoi que ce soit la liste qui est présentée.

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	70
Bulletin blanc	14
Bulletin nul	6
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

Anne Brugnera : 50 voix

Vu les résultats du scrutin secret

Mme Anne Brugnera est élue en tant qu'Adjointe.

(Adopté.)